

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 septembre 2024 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M..Yvan Côté, Maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

**ABSENCE MOTIVÉE :**

M. Yvan Duval, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Dépôt du nouveau rôle 2025-2026-2027 ;
10. Adoption du Règlement 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements ;
11. Autres sujets ;
  - 11.1 Réfection de la toiture du Club nautique ;
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance.

**1- Ouverture de la séance**

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

**2.- Présence et vérification du quorum**

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

### **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. Un sujet est ajouté à 11.1 de l'ordre du jour. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-24-09-16-01 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 août 2024**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-24-09-16-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 août 2024 avec les modifications est adopté.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Acceptation des listes et rapports mensuels**

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois d'août 2024 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'août 2024.

**CA-24-09-16-03 Sur proposition de Steeve Gauthier dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'août 2024 avec les modifications, sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### **6.- Certificats de crédits disponibles**

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de septembre 2024.

**CA-24-09-16-04 Sur proposition de Michel Cordeau faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

## **7.- Rapport du service d'urbanisme**

**CA-24-09-16-05 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois d'août 2024.**

**ADOPTÉ**

## **8.- Rapport du directeur général**

Le directeur général dépose son rapport.

**CA-24-09-16-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce Conseil prend acte du rapport du directeur général.**

**ADOPTÉ**

## **9.- Dépôt du nouveau rôle 2025-2026 -2027 ;**

Le directeur général dépose le résumé comparatif du nouveau rôle **2025-2026-2027**.

## **10.- Adoption du Règlement 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements ;**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le Règlement numéro 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements.

Une demande de dispense de lecture du règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-299 et renoncent à sa lecture.

**CA-24-09-16-07 Sur proposition de Steeve Gauthier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-299, tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

## **11. - Autres sujets**

### **11.1 – Réfection de la toiture du Club Nautique**

CONSIDÉRANT qu'il est important de protéger la toiture du Club Nautique;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue dans le budget 2024;

---

CONSIDÉRANT que le budget octroyé pour la réfection de la toiture est d'un maximum de 50 000\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être effectués en 2024;

**CA-24-09-16-08 Sur proposition de Claude Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce Conseil accepte la dépense d'un maximum de 50 000\$ + taxes pour la réfection de la toiture du Club nautique St-Louis.**

**ADOPTÉ**

**12. – Période de questions**

Questionnement concernant la Baie des Loutres;

Questionnement concernant les futurs travaux routiers.

**22- Levée de la séance**

La séance est levée

**CA-24-09-16-09 Sur proposition de Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h05.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Luc Harvey**  
**Greffier-trésorier**